

29ème Session spéciale de l'Assemblée générale : Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Point 7 de l'ordre du jour:

New York, le 22 septembre 2014

Déclaration de la Suisse prononcée par Martin Dahinden, Secrétaire d'Etat

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec enthousiasme que nous participons à cette occasion unique pour commémorer le consensus atteint il y a vingt ans à la Conférence internationale sur la population et le développement. La Conférence a marqué un changement décisif qui prend forme dans le Programme d'action du Caire. Il met les droits des femmes et leur bien-être au centre. L'expérience nous montre que l'autonomisation des femmes, l'éducation des filles, l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive et aux droits y appartenant sont décisifs. Si nous portons

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies Permanent Mission of Switzerland to the United Nations une attention prioritaire à ces facteurs, cela a une influence très positive sur l'évolution de la population et le développement viable. La Suisse réaffirme avec force son adhérence à cette vision qui place les droits des femmes, l'être humain et son bien-être au centre des questions de population et développement. Nous restons convaincus que cette approche reste clé pour amener un changement réel et une amélioration dans les vies de millions de femmes, filles, et d'autres personnes défavorisées.

Nous sommes arrivés au bout d'un processus de revue intensif et exhaustif. Grâce à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, nous disposons d'une vue complète des progrès réalisés et des défis encore à relever. Nous saluons fortement les enseignements et les recommandations qui figurent dans les documents des Conférences régionales, et les deux rapports du Secrétaire général A/69/62¹ et 122². Ensemble ils constituent une base précieuse pour guider notre action future.

En dépit des progrès atteints en vingt ans la revue a constaté d'importantes inégalités et exclusions et nos efforts à l'avenir doivent mieux tenir compte des personnes les plus vulnérables. Il nous reste passablement de chemin pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, garantir la santé sexuelle et reproductive et les droits y appartenant pour tous, réduire la mortalité maternelle, et répondre aux nouveaux défis liés aux dynamiques de populations. Pour y parvenir, l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et la prise en compte des recommandations de la revue sont une priorité pour la Suisse sur le plan national et dans la coopération internationale.

¹ A/69/62: Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence sur la Population et le développement, Rapport du Secrétaire général

² A/69/122: Thèmes récurrents et éléments clefs recensés pendant les sessions de la Commission de la population et du développement, Rapport du Secrétaire général

Cette session spéciale de l'Assemblée générale se déroule au moment où nous avons la plus importante génération de jeunes que le monde ait connue. Il est de notre devoir de les soutenir pour qu'ils puissent jouir de leurs droits, qu'ils aient l'opportunité de développer leur potentiel et qu'ils jouent un rôle décisif dans l'avancement de nos sociétés à la fois dans le présent comme à l'avenir. Pour cela, il est impératif d'aborder les défis restants dans la mise en œuvre du Programme d'action : nous devons prioriser une éducation de qualité et le développement des capacités tout en adressant les écarts entre les sexes. Au même temps les jeunes, doivent être en mesure de faire des décisions informées sur leur avenir : l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits y appartenant y inclus l'éducation sexuelle complète jouent un rôle primordial à cet égard. Les adolescentes et les jeunes femmes en particulier doivent pouvoir finir leur scolarité et formation professionnelle sans être confrontées aux mariages précoces et forcés, les grossesses précoces, ou la violence.

Aujourd'hui nous avons l'important devoir de tirer les leçons du passé et de nous engager pour un avenir meilleur. Le développement durable dépend de la réalisation du Programme d'action et de la poursuite des mesures clefs nécessaires à sa mise en œuvre au-delà de 2014. De plus, Nous avons une opportunité unique au cours de l'année à venir pour ancrer les thèmes liés aux défis de la CIPD dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

L'occasion est unique pour s'imprégner de l'esprit qui a guidé le consensus révolutionnaire de 1994 et, forts de cette volonté visionnaire, d'aller de l'avant pour élaborer l'instrument qui nous permettra d'éradiquer la pauvreté, les discriminations et les inégalités, et rendre accessible à tous un développement durable.

Je vous remercie